

CDSP du 4 mai 2020

**Crise sanitaire du coronavirus**  
**Nouvelle phase d'organisation transitoire des PPDC, PDC, ACP, PFC, PIC**  
**à compter du 11 mai,**  
**dans le cadre de l'évolution des mesures de prévention**

Depuis le début de la crise sanitaire, la BSCC a adapté ses organisations pour protéger la santé des postiers et des clients, assurer la continuité et l'accessibilité de ses activités prioritaires sur tout le territoire, notamment ses missions de service public et contribuer ainsi à l'effort de la Nation.

Après le déploiement de plusieurs phases successives dans la gestion de cette crise sanitaire, la maîtrise des gestes barrières, la reprise économique et l'annonce du déconfinement progressif à partir du 11 mai nous amènent à projeter, dans le cadre de l'évolution de l'organisation temporaire, un redéploiement de l'activité à 35 heures pour les postiers.

Durant les différentes phases de gestion de cette crise, nous avons :

- ✓ Prioritairement protégé la santé des postiers et celle de nos clients, en installant et en renforçant les gestes et mesures barrières ;
- ✓ Allégé certains process en adaptant les promesses clients (ex : Livraison sans contact) et suspendu certaines activités ou services ex : IP);
- ✓ Adapté nos organisations à la distribution à la baisse des volumes. Concernant le courrier, le flux été réduit à 40% de ce qu'il est habituellement ;
- ✓ Sensiblement réduit le temps de travail avec plusieurs phases de 3 ou 4 jours par semaine ;
- ✓ Développé des organisations avec des fréquences de desserte différenciée :
  - 6j/7 pour les services de proximité et la Presse
  - 3 puis 4 jours pour les autres produits

Les conditions de protection sanitaire sont ancrées et maîtrisées :

- ✓ Les gestes barrières sont totalement installés et appropriés. Les prérequis pour poursuivre le travail sont clairement partagés ;
- ✓ Les stocks de gel et de masques sont en place et les entreprises de nettoyage sont mobilisées.
- ✓ Les aménagements des locaux sont effectifs ;
- ✓ Des tours de terrain managériaux et des audits prévention sont en place.

L'ensemble de ces mesures se traduit aujourd'hui par un taux de présentéisme qui a fortement progressé, ce qui est le meilleur indicateur de la confiance dans les mesures mises en place.

Après nos mesures socles d'adaptation temporaire, c'est donc une nouvelle période qui commence. Il ne s'agit pas d'une sortie de crise mais d'une nouvelle phase transitoire qui

s'inscrit dans le contexte d'un déconfinement progressif national et d'un état d'urgence sanitaire annoncé pour être prolongé jusqu'au 24 juillet.

Les évolutions transitoires projetées s'inscrivent ainsi dans le prolongement des organisations transitoires précédentes, partagées notamment en CDSP les 24 mars et 15 avril dernier, fondées principalement sur une diminution du nombre de jours de travail, le déploiement des mesures de prévention et de mesures barrières et une adaptation des tournées.

## **1. Quelques éléments de contexte :**

---

- L'activité courrier a chuté à 40% du TMJ d'avant crise et ne retrouvera probablement jamais celui escompté dans nos prévisions, qui intégraient déjà une baisse de trafic structurelle.
- L'activité Colis reste significative (30 millions de Colissimo distribués en 5 semaines), bien qu'en dessous de son activité d'avant crise (80 % d'un Trafic moyen hebdomadaire), et pourrait se renforcer.
- Le taux de présentéisme s'améliore avec 85 % de postiers présents (hors congés).
- Le présentéisme restera pour autant impacté, probablement plusieurs semaines voire plusieurs mois encore, par le nécessaire éloignement des personnes fragiles et les impératifs de garde d'enfants.
- Plus de 8 500 postières et postiers de la BSCC sont en télétravail (équipes informatiques, commerciales, marketing, communication, relation client, RH, etc.)
- Les gestes barrières et les dispositifs de crise devront probablement être maintenus durablement (plusieurs semaines voire plusieurs mois également).

## **2. Principes généraux**

- ✓ Tous les services à la personne et activités de portage seront réalisés dans le respect des promesses client (VSMP / Cohésio, Portage : repas, médicaments, produits frais, ... et Ardoiz Initialisation) ;
- ✓ La distribution de la Presse Urgente sera assurée 6 fois par semaine (sauf fériés)
- ✓ La distribution des colis, des chrono-facteurs sera réalisée 6 fois par semaine (sauf fériés)
- ✓ La distribution de la LR réception choisie, le relevage des BAL de Rue actives, la livraison des instances, le relevage bureaux de poste et les expé/retours Bal seront réalisées 6 jours par semaine (sauf fériés), ainsi, les produits nationaux et/ou internationaux prioritaires selon le capacitaire locale (ex sites sans colis ou faible activité colis, ...) ou les évolutions demandées par les autorités de régulation
- ✓ Tous les autres produits et services que ceux cités ci-dessus sont assurés à minima 5 fois par semaine (hors fériés)
- ✓ La ré-ouverture de carré pro et des bureaux facteurs Guichetiers (actuellement fermés) pour tendre vers le nominal

Les dispositifs permettant une adaptation du volume d'activité et la simplification des gestes facteurs sont maintenus, notamment au travers des actions qui ont été conduites dans la première phase du confinement :

- ✓ Une maîtrise de la gestion des flux PPI envoyés vers la distribution pour adapter les volumes à traiter
- ✓ Une maîtrise de la gestion des flux en entrée des PFC sur les Colissimo non-boxables pour réduire la charge de travail en travaux extérieurs (la signature et le contre-remboursement ont déjà été suspendus ainsi que l'interactivité à la livraison « Livraison + »), et la livraison sans contact systématisée.

- ✓ La poursuite de la simplification de la distribution de la LR, un arrêté interministériel a été publié le 16 avril 2020 permettant distribution des LR ou PPI recommandés en BAL avec attestation numérique sur l'honneur du facteur.
- ✓ L'adaptation du nombre de carrés entreprise ouverts en fonction des capacités opérationnelles, tout en essayant de tendre vers le nominal
- ✓ L'adaptation du nombre de boîtes de rue accessibles en fonction des capacités opérationnelles et du respect d'un maillage cohérent, en maintenant à minima 90% des boîtes de rue accessibles.

L'organisation durant cette nouvelle phase transitoire devra se faire dans le respect des recommandations précises et toujours mises à jour des instructions données par les autorités sanitaires et notre Médecine du travail.

Par ailleurs, elles s'attacheront notamment à :

- ✓ Maintenir un niveau de présence simultanée de postiers sur un même site de travail de nature à faciliter le respect des mesures barrières
- ✓ Accorder des week-ends de repos aux équipes opérationnelles
- ✓ Renforcer la réalisation régulière des activités
- ✓ Accompagner, l'état et les collectivités, dans la gestion de la crise

### **III Evolution de l'organisation transitoire en ACP / PPDC / PDC à partir du 11 mai 2020**

Cette évolution de l'organisation transitoire, qui serait mise en place à partir de la semaine du 11 mai 2020, vise à s'intégrer dans un dispositif de reprise progressif d'activité avec :

- ✓ Une réalisation des services de proximité 6 jours sur 7 (sauf fériés)
- ✓ Une fréquence de desserte de 6 jours (hors fériés) pour les colis, les chronofacteurs, la distribution de la LR réception choisie, le relevage des BAL de Rue actives, la livraison des instances, le relevage bureaux de poste et les expé/retours Bal, ainsi que les produits nationaux et/ou internationaux prioritaires selon le capacitaire local (ex sites sans colis ou faible activité colis, ...) ou les évolutions demandées par les autorités de régulation
- ✓ Une fréquence de desserte a minima de 5 jours du lundi au vendredi (sauf fériés) pour les autres offres et services
- ✓ Un temps de travail des agents et managers opérationnels à 35 h hebdomadaires en moyenne (pour les services de jours, 32h pour ceux de nuit et au prorata des 2 DHT pour les jour/nuit)
- ✓ Maintien d'une réduction du nombre de personnes présentes simultanément sur un site de travail et sur chaque chantier.
- ✓ Une continuité managériale sur l'ensemble de la période

#### **III.1 - Régime transitoire de travail à la distribution**

Dans le respect des dispositions sanitaires et des fréquences de désertes des offres et services définies précédemment, tous les agents et managers seront positionnés sur le régime de fonctionnement suivant,

- ✓ Durée hebdomadaire moyenne de 35h (pour les services de jours, 32h pour ceux de nuit et au prorata des 2 DHT pour les jour/nuit)
- ✓ 3 samedis sur 4 de repos
- ✓ Ce sont les repos du samedi par ex (3 sur 4) qui permettent un retour aux 35h en moyenne
- ✓ Prises de services décalées en fonction du taux d'absentéisme, pour garantir un nombre de personnes présentes simultanément inférieur à 50% des effectifs théoriques habituels sur le site.
- ✓ La mise en place d'une vacation unique si les conditions de mise en œuvre de la pause déjeuner ne sont pas réunies.
- ✓ En cas de DHT sur une des semaines supérieure à 39h, les heures dépassant ce seuil sont traitées en heures supplémentaires, conformément aux dispositions légales en vigueur.

### **III.2 – Organisation du samedi**

Hors renforts éventuels pour prendre en compte des situations locales spécifiques, les effectifs du samedi seront équivalents en moyenne à environ 25% des effectifs de la semaine, ils assureront :

- ✓ La réception éventuelle des produits (Colis/Chrono/ presse ...)
- ✓ Les Travaux intérieurs des produits qui seront distribués
- ✓ La prise en charge des LR en, 2ième présentation jour choisi, des services, expé Bal
- ✓ La Distribution des Colis/chrono, Presse Urgente, LR réception choisie, selon le capacitaire local (ex sites sans colis ou faible activité colis, ...) ou les évolutions demandées par les autorités de régulation, les produits nationaux et/ou internationaux prioritaires
- ✓ La collecte des Bal de Rue actives, des bureaux de Poste et points de contact du réseau, les expé Bal, la livraison des instances (selon les organisations locales)
- ✓ Tri départ (191 adapté à la situation)

Des tournées dédiées spécifiques seront mises en place pour assurer ces activités en complément voire synergie avec les tournées dédiés colis existantes. Ces tournées dédiées seront assurées par les agents travaillant le samedi dans le cadre de leur régime de travail. Les modalités locales seront précisément définies mais en moyenne une tournée du samedi couvrira (selon l'activité locale : colis ou pas, presse régionale, expé ba, autres produits prioritaires etc...) environ le périmètre de 4 tournées de semaine.

### **III.3 – L'évolution de l'organisation transitoire**

Les modalités d'organisation transitoire et de fonctionnement des chantiers seront définies localement dans le strict respect de l'application des consignes sanitaires de protection des postiers et des clients.

L'évolution de l'organisation transitoire prendra en compte :

- ✓ L'évolution de la disponibilité des produits (heures d'arrivées et départ des camions PIC/PFC/STP...)
- ✓ Des effectifs présents,
- ✓ Des nouveaux horaires de travail et de l'activité

Enfin, des adaptations temporaires du périmètre et du nombre de tournées pourront être nécessaires.

Ces modalités transitoires de continuité d'activité s'appliqueront à compter du 11 mai, et jusqu'à nouvel ordre, elles intégreront une reprise progressive des offres et services suspendues dont le calendrier précis est en cours de finalisation.

## **IV Traitement PIC / Plaque Roissy / Bonneuil / Bobigny / CNAP**

L'évolution de l'organisation transitoire en PIC prendra en compte :

- ✓ L'évolution de la disponibilité des produits (heures d'arrivées et départ des camions ...)
- ✓ Des effectifs présents,
- ✓ Des nouveaux horaires de travail et de l'activité
- ✓ La Concentration et la dispersion pourront se faire en même temps ou se faire de manière disjointe (travaux avec les équipes DEX)
- ✓ La simplification des engagements machine pour permettre le traitement du tri fin PF et du tri TPD GF sur le maximum du flux quitte à retarder les flux en PIC
- ✓ L'utilisation des programmes de Tri éco sur l'intégralité des produits à traiter
- ✓ Le dépôt des routeurs mardi, mercredi et jeudi
- ✓ La réalisation des collectes et remises à définir localement en fonction des clients.
- ✓ La gestion des flux PPI sur la plaque de Roissy en procédant à du stockage et de la régulation.

#### **IV.1 - Les horaires et cycle de travail**

Les horaires et le régime de travail seront définis localement en respectant les conditions suivantes :

- ✓ Durée moyenne Hebdomadaire de Travail (à l'exception des travailleurs de nuit au sens du code du travail) : 35h00
- ✓ Chaque agent sera donc sur un cycle de 5 jours travaillés maximum
- ✓ Jours de mise à disposition du produit en distribution : Du lundi au vendredi
- ✓ L'évolution de la durée de travail supprime de fait tout autre repos de cycle que les jours non-travaillés (tous les agents non-absents travaillent les jours travaillés).

**Des axes de prévention spécifiques** sont développés et se concentrent sur la distanciation effective et une réduction de la densité fortes pendant cette période de pandémie grâce à :

- Des prises et fins de services décalées, systématisées pour éviter tous les moments de densité potentielle.
- Un sens de circulation spécifique défini évitant les croisements entre entrants et sortants.
- Une polyvalence fortement réduite.
- Intensification du nettoyage.
- Ecrans de protection dans les carrés pro/entreprises
- Masques mis à dispo et recommandés pour tous les postiers
- Procédure d'accompagnement du retour au travail des postiers en arrêt maladie de plus de 8 jours
- Ces mesures s'ajoutent à toutes les dispositions prises pour respecter à tout moment la distanciation d'1 mètre (organisation autour des machines, marquage au sol, etc...).
- Brief organisé en équipe retraits.

#### **V Traitement en PFC**

Pour garantir le bon fonctionnement de l'organisation Colis, les dispositifs conduits dans la première phase du confinement seront maintenus et notamment :

- Une communication auprès des clients pour les inviter à concentrer leurs commandes et leurs envois sur ce qui leur est strictement nécessaire
- Une maîtrise de la gestion des flux en entrée des PFC sur les Colissimo non-boxables pour réduire la charge de travail en travaux extérieurs (la signature et le contre-remboursement ont déjà été supprimés ainsi que les services interactifs à la distribution comme le créneau horaire [Livraison +])

#### **V.1 L'évolution de l'organisation transitoire en PFC à partir du 11 mai 2020**

Cette évolution vise :

- ✓ Une fréquence de traitement et de distribution des Marchandises, ainsi que les collectes et remises jusqu'à 6 fois par semaine.
- ✓ Un temps de travail des agents et managers opérationnels à 35h en moyenne
- ✓ A maintenir une réduction du nombre de personnes présentes simultanément sur un site de travail et sur chaque chantier.
- ✓ Une continuité managériale sur l'ensemble de la période

Cette nouvelle organisation transitoire des services opérationnels colis, repose sur des principes structurants qui permettent de garantir la protection et la santé des postiers.

#### **V.2 – Les horaires et régime de travail de cette période de transition.**

Les horaires et les rythmes de travail de travail seront définis localement en respectant les conditions suivantes :

- 5 Jours travaillés effectifs :

- ✓ Les Lundis, Mardis, Mercredis, Jeudis et Vendredis
- ✓ Les activités du dimanche soir organisées autour du transport sont maintenues.
- ✓ Le travail du samedi pourra être activé par le directeur d'établissement, en fonction du niveau d'absorption du trafic de l'établissement sur la semaine.

L'organisation des semaines suivantes sera définie en fonction de l'évolution du confinement.

- ✓ Durée moyenne Hebdomadaire de Travail : 35h00 en jour et 32h00 en pour les travailleurs de nuit ne travaillant qu'en nuit.
- ✓ Chaque agent sera sur un rythme de 5 jours travaillés contre quatre actuellement, à l'exception, des agents de nuit qui reprendront le nombre de vacances prévues par les OTT (soit 4 nuits, soit 5 nuits travaillées).
- ✓ L'évolution de la durée de travail supprime de fait tout autre repos de cycle (hors organisation spécifique de nuit) que les jours non-travaillés (tous les agents non-absents travaillent les jours travaillés).
  
- ✓ Les axes de prévention spécifiques développés se concentrent sur la distanciation effective et une forte réduction de la densité pendant cette période de pandémie grâce à :
  - Des prises de service décalées pour éviter tous les moments de densité potentielle.
  - Un sens de circulation spécifique défini évitant les croisements entre entrants et sortants.
  - Une polyvalence adaptée aux mesures barrières.
  - Ces mesures s'ajoutent à toutes les dispositions déjà prises pour respecter à tout moment la distanciation d'1 mètre (organisation autour des machines, marquage au sol, etc...).

Les modalités d'évolution de l'organisation transitoire et de fonctionnement des chantiers seront définies localement dans le strict respect de l'application des consignes sanitaires de protection des postiers et des clients.

## **VI Calendrier**

CDSP Branche le lundi 4 mai  
Groupes pluridisciplinaires pour actualisation des EVRP  
CHSCT les 6 ou 7 mai  
Evolutions des organisations transitoires : 11 mai